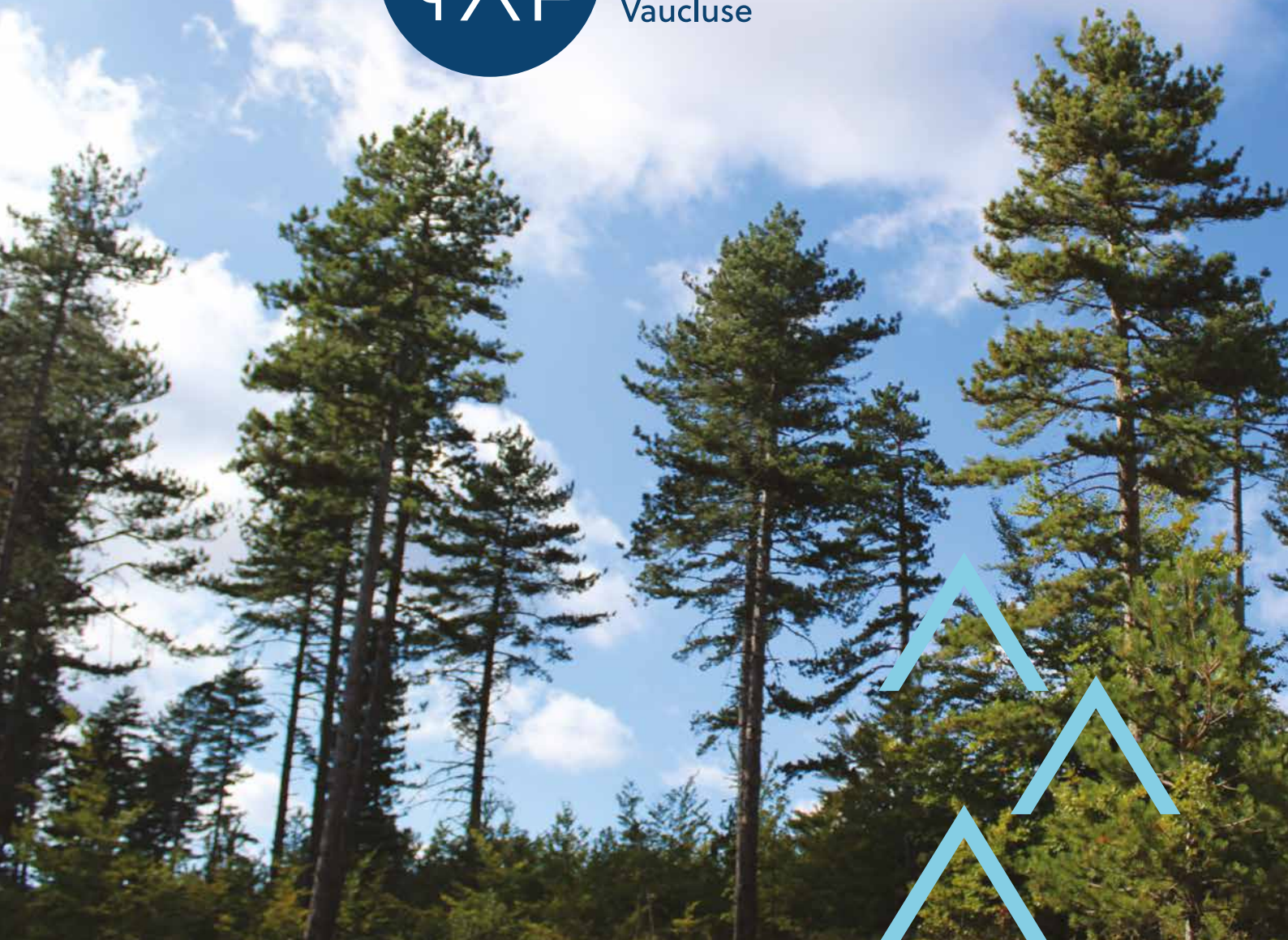




**Communes
forestières**

Vaucluse



Rapport d'activités 2025



Sommaire



Force politique : un réseau au service des Maires	7
Fédérer autour des valeurs communes.....	7
Nos combats politiques : défendre les intérêts des communes	8
Un ancrage partenarial et territorial fort	9
Compétences : vous transmettre les clés de la forêt et du bois	14
Un programme de formation pour se saisir des leviers d’action	14
Observatoire régional de la forêt et du bois : piloter le territoire par la donnée	16
A vos côtés : un accompagnement sur mesure	18
Sécuriser nos territoires face au risque incendie.....	18
Faire de la forêt un outil de développement local	20
S’impliquer dans la gestion des forêts communales.....	21
Préparer l’avenir en investissant dans les forêts communales.....	23
Structurer la filière bois locale de la construction à l’énergie.....	24

Le mot du Président

Mesdames, Messieurs les Maires, Chers collègues,

Ce rapport d'activité clôture notre mandat 2020-2026. Plus qu'un bilan, il constitue le socle de l'avenir forestier que nous construisons ensemble.

Je vous encourage vivement à répondre à « l'Appel de la forêt ». Dans nos territoires, nous ne pouvons plus traiter ces espaces comme une simple toile de fond : ils couvrent 42% de notre département. Au-delà du risque incendie, nos forêts sont des atouts vitaux que nous devons valoriser, tant pour la beauté de nos paysages touristiques que pour la dimension économique de notre filière bois locale.

En tant qu'élus, nous occupons une place unique. L'équilibre entre exploitation, protection et accueil du public est complexe. Pourtant, nous sommes les seuls garants de l'intérêt général, capables d'assurer une gestion durable loin des idéologies de court terme.

Nos concitoyens expriment une attente croissante de protection. Or, nous le savons : mettre sous cloche la forêt ne ferait qu'accélérer sa fragilité. La régénération et l'évolution des essences sont indispensables pour adapter nos peuplements au changement climatique. Sans desserte forestière, nos massifs deviennent inaccessibles aux secours et aux travaux sylvicoles. Sans coupes réfléchies, nous ne pouvons ni rajeunir nos forêts, ni construire durablement avec nos ressources locales.

Parfois mal perçues, ces interventions sont pourtant les clés de la survie de notre patrimoine. Notre rôle est là : être à l'interface, informer et expliquer pour transformer l'incompréhension en adhésion.

L'année 2025 a été marquée par un dossier crucial : le nouvel arrêté préfectoral sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). Je me suis fortement mobilisé pour défendre nos intérêts, en prônant une simplification des règles et une vigilance stricte sur les surfaces concernées. Si leur mise en œuvre est exigeante, les OLD restent notre meilleur bouclier pour protéger les vies et les biens.

Ce rapport témoigne d'une année 2025 intense, sur le terrain comme lors des grands rendez-vous de la filière. Notre réseau s'agrandit chaque année et je remercie chaleureusement nos adhérents pour leur confiance. Ensemble, continuons à porter une ambition forestière forte pour le Vaucluse.

JEAN-PIERRE RANCHON

Président des Communes forestières Vaucluse

Rétrospective 2025 : Une année d'actions et de rencontres



REPRÉSENTATION POLITIQUE

19 et 20 juin Château-Arnoux-Saint-Auban (04)

Participation au **Congrès National des Communes Forestières**, le rendez-vous majeur pour peser sur les décisions nationales.

13 novembre Avignon

Présence au **Salon des Maires de Vaucluse** pour porter nos messages auprès de tous les élus du département.

25 novembre Aix-en-Provence (13)

Convention annuelle des Maires de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

18 au 20 novembre Paris

Représentation de notre territoire au Salon des Maires de France, point d'orgue de l'action municipale.



EXPERTISE DE TERRAIN & PROXIMITÉ

27 février Roussilon et **3 juillet** Saint Didier

Des moments de convivialité et d'échanges entre élus lors des **Café des Collectivités**.

4 novembre Gardanne (13)

Rencontre annuelle régionale des chartes forestières de territoire, pour coordonner les stratégies locales.

VALORISATION DU BOIS LOCAL & ÉNERGIE

6 novembre Lardier-et-Valença (05)

Formation régionale Bois Énergie, pour optimiser le fonctionnement des chaudières bois déchiqueté et pérenniser les filières de chaleur renouvelable dans nos communes.

7 novembre Espinasses (05)

Table ronde sur la mise en place d'une filière de menuiseries en pin sylvestre certifiées Bois des Alpes et visite de chantier de la Réhabilitation du Quartier du Claps.

OBSERVATOIRE & PROSPECTIVE

10 octobre Gardanne (13)

Rencontre annuelle de l'Observatoire Régional de la Forêt et du Bois pour échanger sur l'usage des systèmes d'information géographiques pour anticiper l'impact du changement climatique sur les peuplements forestiers.



Un réseau au service des Maires



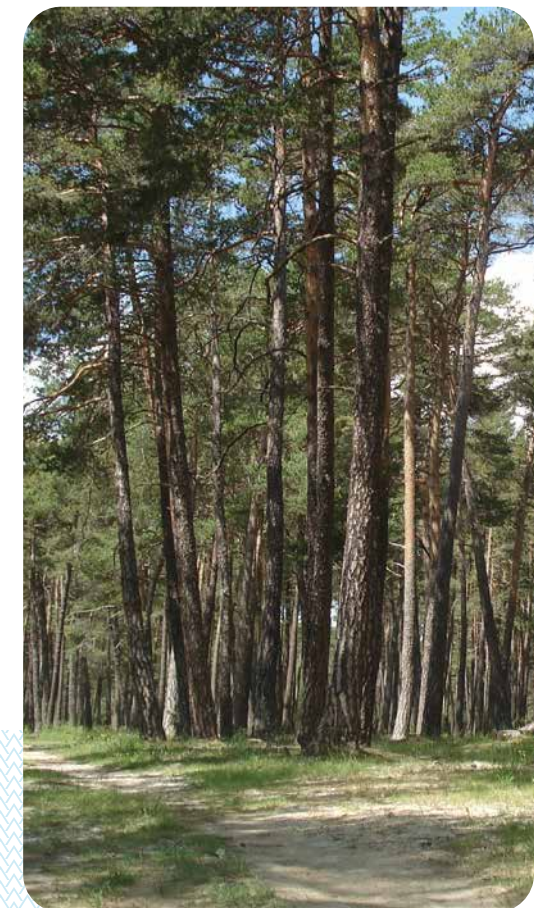
FÉDÉRER AUTOUR DES VALEURS COMMUNES

Les Communes forestières soutiennent les Maires dans leurs responsabilités en tant que propriétaires de forêts communales, aménageurs du territoire, maîtres d'ouvrage de bâtiments, médiateurs et responsables de la sécurité.



DES ENGAGEMENTS PARTAGÉS

- > **Gestion durable** : Promouvoir un équilibre entre préservation de la biodiversité, production de bois et accueil du public.
- > **Souveraineté des élus** : Affirmer le rôle décisionnel des communes dans la définition des politiques forestières et la gestion des forêts communales.
- > **Transition et Climat** : Lutter contre le réchauffement climatique en développant l'usage des bois locaux et les circuits courts.
- > **Résilience** : Protéger nos massifs contre les risques émergents (incendies, dépérissements, érosion).
- > **Économie locale** : Soutenir activement la filière forêt-bois pour maintenir des emplois non délocalisables dans nos vallées.
- > **Héritage** : Assurer la transmission d'un patrimoine forestier robuste et vivant aux générations futures.



NOS COMBATS POLITIQUES : DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES COMMUNES

La gestion forestière ne doit pas être une variable d’ajustement budgétaire. Les Communes forestières agissent comme un bouclier financier pour s’assurer que les charges des collectivités restent maîtrisées.

PRÉSERVER LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

Grâce à une mobilisation constante, les Communes forestières ont obtenu des avancées majeures au cours du mandat :

- > **Fiscalité forestière** : maintien du taux réduit de TVA à 10 % sur les travaux forestiers, évitant un passage à 20 %, préservant ainsi la capacité d’investissement des communes.
- > **Taxe à l’hectare** : mobilisation réussie pour contenir la taxe surfacique à 2 €/ha, contre 14 €/ha initialement envisagés par le Ministère des Finances, limitant ainsi un impact budgétaire majeur pour les collectivités.
- > **Régime Forestier** : après deux années de négociations avec l’Office national des forêts, obtention d’une gestion plus souple : possibilité de distraire les surfaces non boisées (pâturages, roches, ravines), avec à la clé l’arrêt de la taxe surfacique et des frais de garderie sur ces espaces.
- > **Obligations Légales de Débroussaillage** : ajustements obtenus dans la révision de l’arrêté préfectoral, avec le maintien de largeurs adaptées (10 m au lieu de 20 m en classe 1, 3 m au lieu de 7 m en classe 2), conciliant impératif de sécurité et maîtrise des coûts pour les maires.
- > **Maîtrise des charges** : opposition à l’instauration d’une assurance obligatoire des forêts communales (doublement inutile avec la Responsabilité civile) et à la facturation des bois par l’ONF, afin de préserver l’autonomie de gestion et la responsabilité financière des maires.



JŌ d’Hiver 2030 Une vitrine pour nos bois locaux

En collaboration avec l’association Bois des Alpes, les Communes forestières ont convaincu la Région SUD de faire de notre ressource locale la pierre angulaire des futures infrastructures olympiques.

« Pour nos Jeux d’Hiver 2030, nous allons construire avec le bois des Alpes ! »

Renaud Muselier, Président de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d’Azur.



Vigilance sur la régénération de nos forêts

L’avenir du patrimoine forestier repose sur sa capacité à se régénérer durablement. Face au déficit de renouvellement, les Communes forestières se mobilisent sur l’ensemble des leviers : changement climatique, pastoralisme et équilibre forêt-gibier. Elles portent activement la voix des territoires au sein de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) afin de veiller à ce que la pression du gibier ne compromette plus la régénération naturelle des peuplements.

UN ANCRAGE PARTENARIAL ET TERRITORIAL FORT

L’association des Communes forestières de Vaucluse est le porte-parole local d’un réseau national. Elle agit au plus près des collectivités, en lien étroit avec les services de l’Etat, le Département de Vaucluse, la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur et ses partenaires historiques.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Le 19 juin 2025, les Communes forestières de Vaucluse se sont réunies à Château-Arnoux-Saint-Auban pour leur Assemblée Générale. Cette rencontre s’est tenue dans le cadre du Congrès national des Communes forestières France, organisé cette année dans la région. La rencontre poursuivie par une visite en forêt communale de Sisteron, permettant de présenter un retour d’expérience sur un projet exemplaire de régénération inscrit dans une démarche territoriale, via la charte forestière.

LES CAFÉS DES COLLECTIVITÉS : L’ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

Véritable espace d’échange sans formalisme, ces rencontres entre maires et élus permettent de présenter des thématiques particulières et de répondre aux questions directes des élus. Ils offrent l’opportunité d’identifier les besoins d’accompagnement propre à chaque commune et contribuent aux échanges directs entre élus sur le thème de la forêt et du bois.

En 2025 :

- > 2 rencontre
- > 14 participants
- > Sujets abordés : la création d’une forêt pédagogique, la certification forestière et les actions entre les élus d’une commune et les propriétaires privés, le foncier et l’intégration des biens présumés sans maître, les OLD et leur mise en œuvre, le financement des projets des communes.



PRÉSENCE AUX SALONS DES MAIRES : PORTER VÔTRE VOIX

L’association s’implique dans les grands rendez-vous institutionnels pour sensibiliser les décideurs

Salon des Maires de Vaucluse 13 novembre	Échanger en direct sur les enjeux locaux et les projets de vos communes.
Convention des Maires de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d’Azur 25 novembre	Participer aux conférences et débats sur les grandes orientations régionales.
Salon des Maires de France - Paris 18-20 novembre	Représenter la voix des communes forestières au niveau national.

AUX CÔTÉ DE L’ÉTAT

> Pour présenter les OLD

À l’invitation de Monsieur le Sous-préfet Thibault DE CACQUERAY, les Communes forestières ont participé, le 4 décembre 2025 à La Roque-sur-Pernes, à une opération de communication sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). Cette action visait à renforcer la sensibilisation des élus à ces obligations, essentielles pour la prévention du risque incendie, et à favoriser l’appropriation du nouvel arrêté préfectoral. Elle a également permis de valoriser l’accompagnement des Communes forestières, en lien avec les services de l’État et le Syndicat mixte forestier du Vaucluse, afin d’aider les collectivités à comprendre et de mettre en œuvre la réglementation.

> Pour présenter le bois certifié Bois des Alpes

Le 6 octobre, les communes forestières sont intervenues en commission DETR (Dotation d’équipement des territoires ruraux) pour présenter les enjeux et les garanties de la certification Bois des Alpes. En effet, une bonification de la DETR est présente dans le Vaucluse pour l’intégration de la certification Bois des Alpes dans les projets de construction ou de rénovation.

LA FORCE DU RÉSEAU EN QUELQUES CHIFFRES

La représentativité de l'association est son premier levier d'influence. Plus les communes forestières sont nombreuses, plus leur voix porte auprès des décideurs.

UN RÉSEAU DÉPARTEMENTAL SOLIDE ET ENGAGÉ

En 2025
dans le Vaucluse

-  **65** communes adhérentes
-  **soit 43 %** des communes du département
-  **81 %** de la forêt communale
-  **9** administrateurs élus



Parce que la forêt ne s'arrête pas aux limites des communes, l'action des Communes forestières ne s'arrête pas aux frontières du département !

Mobilisées au sein du réseau régional **Provence-Alpes-Côte d'Azur** et de la fédération **Communes forestières France**, les Communes forestières de Vaucluse garantissent aux Maires une représentativité de haut niveau.

Ce maillage unique permet de porter la voix des territoires directement au cœur des instances forestières régionales et nationales, là où se décident les financements et les réglementations de demain.

UN ACTEUR INCONTOURNABLE DU SUD DE LA FRANCE

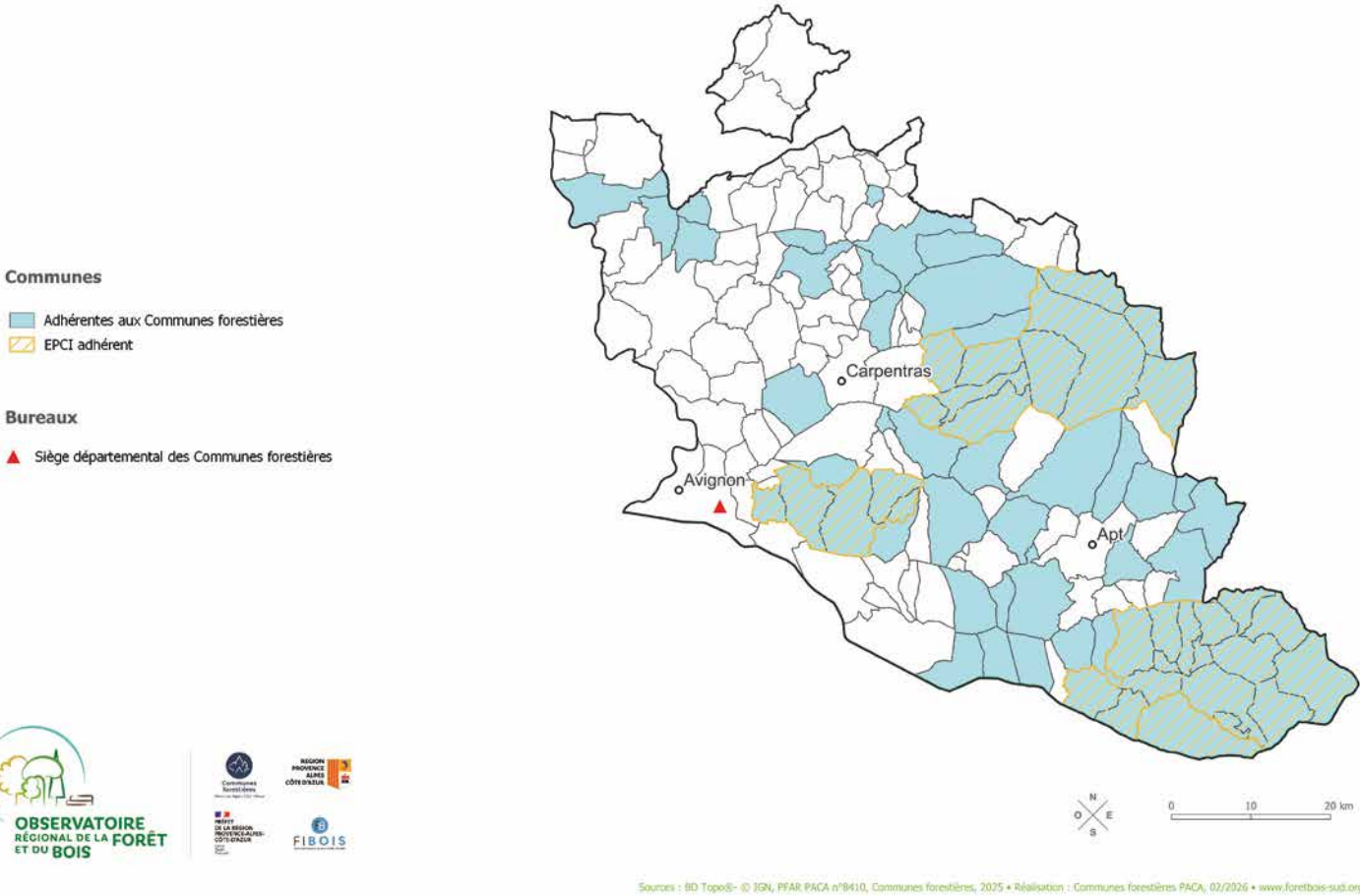
- > Près de 640 Adhérents au réseau régional !
dont 624 Communes
11 EPCI
1 Métropole
et 2 Départements.
- > Soit 64 % des communes de la région
- > 120 Administrateurs élus

LE PREMIER RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DE LA FORÊT

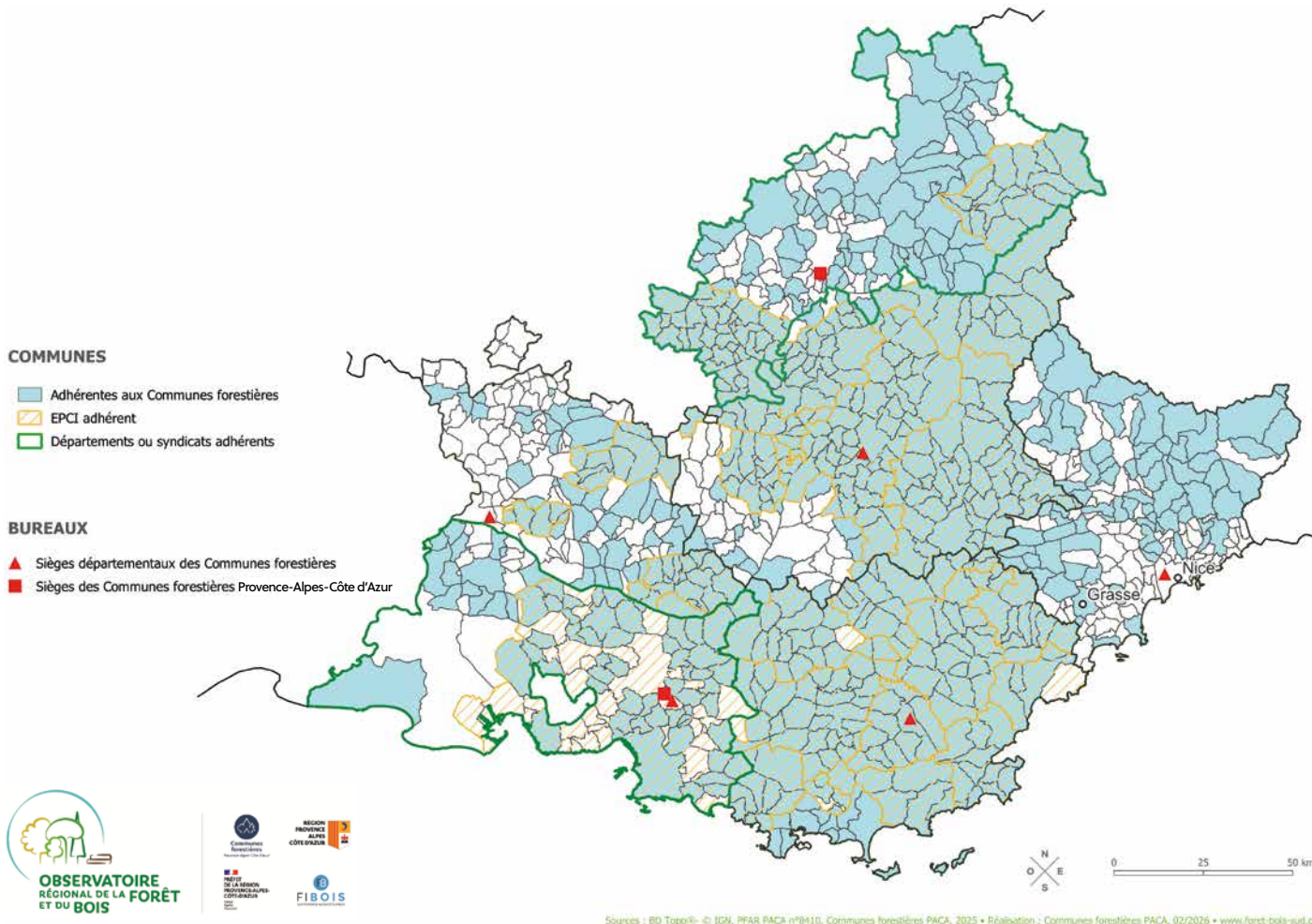
- > Plus de 6 000 adhérents en France
- > 58 associations départementales, 9 unions régionales, 2 associations de massif
- > 70 % de la surface des forêts communales représentées
- > Plus de 800 élus administrateurs
- > Plus de 100 salariés



ADHÉRENTS EN 2025 EN VAUCLUSE



ADHÉRENTS EN 2025 EN RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



RETOURS EN IMAGE SUR LE CONGRÈS NATIONAL DES COMMUNES FORESTIÈRES



250 participants
venus de toute la France



2 journées d'échanges



4 visites de terrain



3 tables rondes

FORÊT, BOIS ET TERRITOIRES : LES MAIRES AU CŒUR DES SOLUTIONS

Le congrès 2025 des Communes forestières France s'est tenu dans les Alpes-de-Haute-Provence, les 19 et 20 juin, en présence de Renaud Muselier, Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Anne Laure Cattelot, Présidente du conseil d'administration de l'ONF, nommée la veille !

Ce rendez-vous annuel incontournable a permis de mobiliser les élus et les acteurs locaux autour d'un programme riche et concret, spécialement pensé pour les maires.

La forêt locale a offert un cadre propice aux échanges, valorisant l'innovation et l'engagement des communes. Grâce à l'investissement de l'équipe régionale, ce congrès a permis de mettre en lumière les solutions locales, de mutualiser les bonnes pratiques et de démontrer que les maires sont des acteurs essentiels pour construire la forêt de demain.



TRAVAILLER SUR LES ENJEUX FORESTIERS DE NOS TERRITOIRES

À travers des tables rondes et ateliers, les maires présents ont partagé leurs solutions et expériences, illustrant leur rôle central face aux défis nouveaux :

- > **Le maire, médiateur** : associer les citoyens à la gestion des forêts communales (forêts pédagogiques, projets participatifs).
- > **Le maire, acteur économique** : sécuriser l'approvisionnement des entreprises bois et favoriser l'implantation de filières locales.
- > **Le maire au service de la forêt** : agir face aux crises sanitaires, risques naturels ou incendies et renforcer la résilience des forêts.



DES VISITES DE TERRAIN EMBLÉMATIQUES

Le congrès a également été rythmé par quatre visites, illustrant les solutions développées par les communes et enrichies par l'expérience d'autres territoires :

- > **Comment réduire sa facture énergétique et diversifier les débouchés pour une forêt valorisée** : découverte d'un réseau de chaleur bois alimentant plusieurs bâtiments de l'écoquartier de Volonne.
- > **Construire durablement et amorcer une filière de proximité 100% tracée** : visite de la maison de santé labellisée Bâtiment durable méditerranéen (BDM) au sein de l'écoquartier de Volonne.
- > **Protéger ses administrés et sa forêt avec le débroussaillage et l'aménagement** : visite de la commune de Ganagobie ayant engagé les travaux de débroussaillage pour ses administrés afin de réduire le risque incendie.
- > **Adapter une gestion multiusage et faire face au défi du changement climatique** : visite en forêt de Sisteron autour de la démarche territoriale.

Vous transmettre les clés de la forêt et du bois

UN PROGRAMME DE FORMATION POUR SE SAISIR DES LEVIERS D'ACTION

Les enjeux forestiers évoluent : changement climatique, nouvelles réglementations incendie, transition énergétique. Pour ne pas subir ces mutations, les élus font appel aux Communes forestières afin de bâtir des stratégies de développement robustes.



UN PROGRAMME AU CŒUR DES ENJEUX

Les formations et visites de terrain sont conçues pour répondre aux besoins opérationnels des collectivités :

- > **Gestion & Aménagement** : Comprendre et piloter son patrimoine forestier
- > **Sécurité** : Maîtriser la prévention des incendies.
- > **Foncier** : Développer et optimiser ses actions sur le foncier forestier.
- > **Développement durable** : construire et chauffer avec des bois locaux.



Plus de 250
participants aux formations
durant le mandat

“ Parole d' élu ”

Philippe Bouyges,
Adjoint au maire de Murs

« Participer à une formation des Communes forestières est un investissement précieux pour notre mandat. Qu'il s'agisse de gestion foncière, de transition climatique ou de réglementation incendie, ces sessions nous donnent les clés pour comprendre des dossiers souvent très techniques.

On en ressort avec des solutions concrètes, une meilleure vision de notre patrimoine et, surtout, le sentiment d'être mieux armé pour prendre les décisions qui engagent l'avenir de notre commune. »

LES TEMPS FORTS 2025 EN VAUCLUSE

- > 1 formation « foncier et forêt privée » à Sérignan-du-Comtat avec nos partenaires du Département, de la SAFER et du CNPF.
 - Accroître son patrimoine forestier communal
 - Agir en forêt privée : quels outils pour les élus
 - Procédures et réglementation relatives à l'acquisition de foncier
 - Retour d'expérience de communes ayant mené une politique d'acquisition foncière et des actions avec les propriétaires privés
- > 1 formation bois énergie : Optimiser le fonctionnement des chaufferies au bois déchiqueté, de la qualité du combustible au suivi de son installation.
 - Partage de bonnes pratiques pour optimiser les rendements et sécuriser la qualité de son combustible bois.



Évolution de l'offre de formation dès 2026

Depuis deux ans, les Communes forestières mènent un travail approfondi de refonte de l'offre de formation afin de proposer un nouveau catalogue répondant pleinement aux besoins des élus. Les thématiques et les contenus ont été entièrement repensés pour faire émerger une offre opérationnelle et en phase avec les enjeux actuels des territoires.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'offre de formation des Communes forestières est disponible sur le site internet :
www.communesforestieres-paca.org



OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS : PILOTER LE TERRITOIRE PAR LA DONNÉE

Pour bâtir des stratégies d'aménagement et de développement économique cohérentes, les collectivités s'appuient sur l'expertise de l'Observatoire Régional de la Forêt et du Bois, animé par les Communes forestières. Véritable boussole territoriale, il permet d'intégrer les enjeux forestiers au cœur des politiques publiques.

UNE EXPERTISE RECONNUE

- > **Innovation cartographique** : Lors de la rencontre annuelle du 3 avril 2025, de nouveaux outils ont été présentés, permettant d'identifier précisément les zones de régénération forestière à enjeux.
- > **Rayonnement national** : La reconnaissance de l'Observatoire comme outil de pointe a été confirmée par notre intervention aux Géodadays, l'événement national de référence sur les données géographiques.

 **12** cartes produites en 2025 à destination de communes de Vaucluse

TRANSFORMER LA DONNÉE EN DÉCISION

L'association traite des données complexes pour créer des outils d'aide à la décision concrets via des cartographies ciblées :

- > **Sécurité** : Identification des enjeux liés aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).
- > **Foncier** : Analyse des propriétés communales et clarification de leur statut (relevant ou non du régime forestier). Identification de biens vacants à intégrer dans le patrimoine communal.
- > **Améliorer l'accès à l'information** : Pour que chaque élu dispose des bons indicateurs, les Communes forestières ont renforcé leurs outils de communication en 2025 :
 - **Digital** : Mise en ligne du nouveau site internet, plus intuitif et riche en ressources.
 - **Expertise** : Diffusion de publications régionales et départementales ciblées.
 - **Info Filière** : Édition d'un dossier complet sur les enjeux et les opportunités de la filière bois locale.



Les Communes forestières ont procédé à la numérisation des nouvelles forêts communales créées dans le cadre de la nouvelle ASL des Dentelles de Montmirail, sur les communes de **La Fare, La Roque-Alric, Beaumes-de-Venise et Saint-Hippolyte-le-Graveyron**.

Ces cartographies ont permis aux maires d'identifier le statut foncier de chaque parcelle forestière de leur territoire, ainsi que les biens présumés sans maître. Elles visent à faciliter le repérage des parcelles les plus pertinentes à intégrer au patrimoine public.



Mise à disposition de cartographies pour les OLD

Dans un contexte de changement climatique marqué par une intensification du risque incendie, le groupe de travail régional dédié à la cartographie des obligations légales de débroussaillage (OLD), initié par les Communes forestières, a permis de mutualiser et de consolider plusieurs outils cartographiques spécifiques. Cette démarche vise à améliorer l'accompagnement des communes dans la mise en œuvre de leurs obligations réglementaires.

Dans ce cadre, l'Observatoire est en mesure de mettre à disposition, à la demande des communes, une cartographie précise des OLD appliquées aux bâtiments, conforme à la réglementation en vigueur. Cet outil permet notamment d'identifier les propriétaires concernés, ainsi que les surfaces sur lesquelles s'appliquent les obligations de débroussaillage.

Le déploiement opérationnel de cette cartographie est prévu au cours de l'année 2026, en étroite coordination avec les services de l'État et le Syndicat mixte forestier du Vaucluse. Il constituera un appui structurant pour les collectivités dans leurs actions de prévention et de gestion du risque incendie.

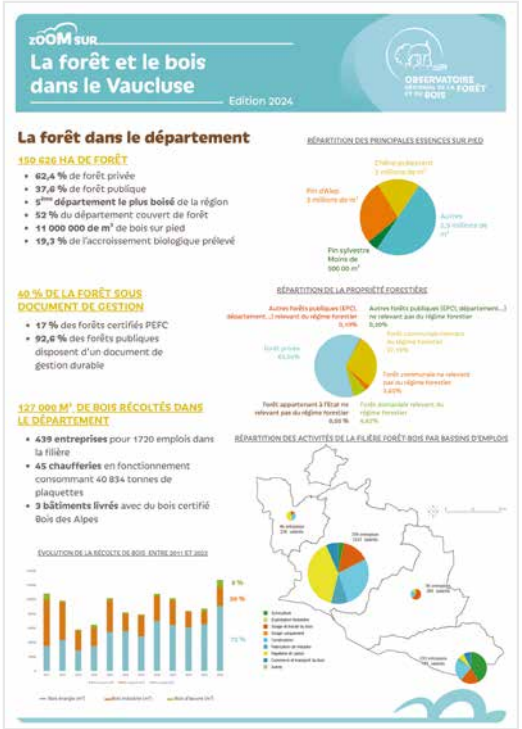
LE SAVIEZ-VOUS ?

Véritable centre de ressources au service de la connaissance et des territoires, le site internet de l'Observatoire fait peau neuve !

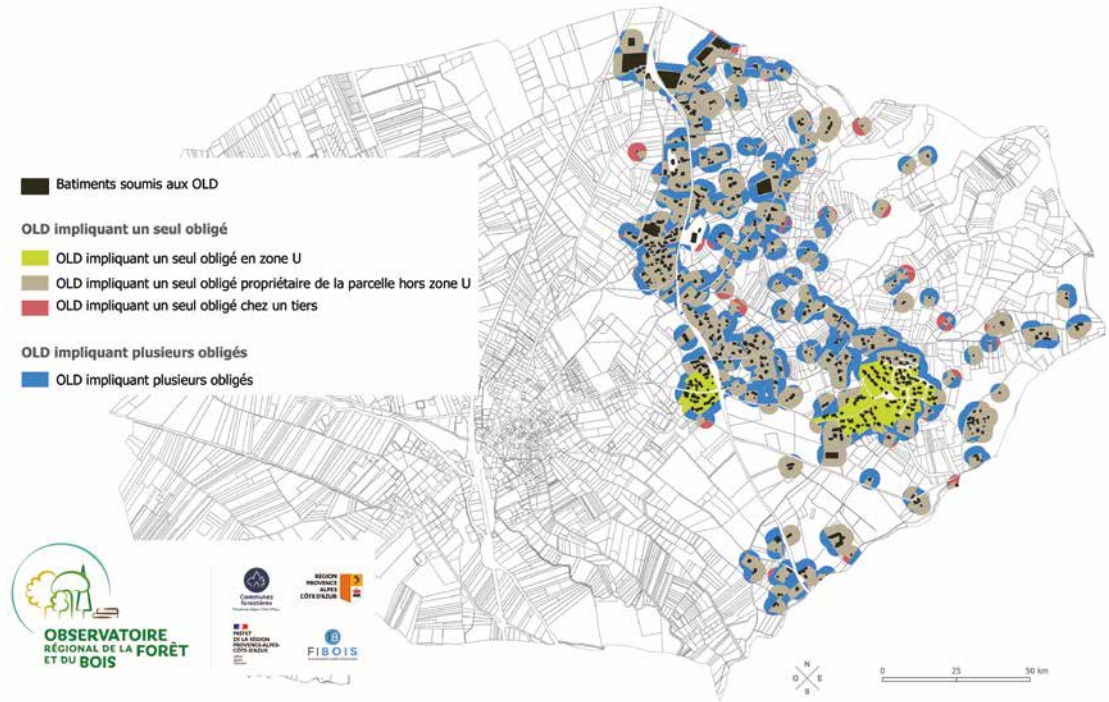
Lancé début 2025, il offre un accès à l'actualité forestière régionale et nationale, une cartothèque, l'ensemble des publications de l'Observatoire, le suivi des comités thématiques, un annuaire des acteurs de la forêt et du bois, et bien d'autres ressources.



www.foretbois-sud.org



EXEMPLE DE CARTOGRAPHIE DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT



Sources : BD Topo® - © IGN, PFAF PACA n°8410, IGN Carte Cycle V (D6 Forêt 1/25 000) • Rédaction : Communes forestières PACA, 06/2025 • www.ofrebois.org

Un accompagnement sur mesure



SÉCURISER NOS TERRITOIRES FACE AU RISQUE INCENDIE

Les élus sollicitent les Communes forestières afin de renforcer la prévention, optimiser la lutte contre les incendies et faciliter la restauration des terrains sinistrés.

UNE VOIX FORTE POUR DES RÈGLES APPLICABLES

L'association agit comme un intermédiaire indispensable entre l'État et les communes pour garantir que les réglementations restent réalistes et opérationnelles !

- > **Révision de l'arrêté préfectoral OLD** : en 2025, dans le cadre des réunions de concertations relatives à la révision de l'arrêté préfectoral définissant les Obligations Légales de Débroussaillage, l'association a porté la voix des maires afin que ce document cadre soit plus lisible, plus équilibré, mieux accepté et probablement mieux appliqué.



2 communes accompagnées dans la réalisation des Obligations légales de débroussaillage



1 campagne de communication sur les aides fonds vert pour la DFCI

PASSER DE LA RÈGLE À LA PRATIQUE

Les Communes forestières accompagnent les Maires dans le déploiement concret de la stratégie de défense. D'abord en incitant à s'appuyer sur le Syndicat mixte forestier de Vaucluse, véritable opérateur au service des communes. Les Communes forestières interviennent de manière complémentaire, en appui d'aide à la décision ponctuel, si nécessaire.

- > **Expertise et Information** : Réponse aux sollicitations des communes concernant la réglementation OLD (via la cellule d'appui).
- > **Outils d'aide à la décision** : Réalisation de cartographies d'aide à la décision sur le zonage communal OLD (déploiement en 2026).
- > **Accompagnement de proximité** : Appui auprès de 2 communes.
- > **Contribution lors de réunion publique** : Participation à une réunion de concertation publique organisée par la Direction Départementale des Territoires avec l'appui du Syndicat Mixte Forestier pour les communes de Lourmarin et Vaucluse.



L'arrêté préfectoral sur l'application des Obligations Légales de Débroussaillage

Le cadre réglementaire des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) évolue pour faire face à l'augmentation du risque incendie dans le Vaucluse. Ce qu'il faut retenir :

- > **Sécurité renforcée** : Des normes durcies pour une protection optimale des zones habitées.
- > **Biodiversité préservée** : L'arrêté confirme que sécurité et écologie sont compatibles (maintien d'îlots de verdure ciblés, respect des périodes de nidification).

La commune de Vitrolles-en Lubéron a été accompagnée dans le cadre de la mise en œuvre des OLD sur un sujet réglementaire et dans le cadre d'une intervention sur des parcelles privées. A cette occasion, la commune a également été sensibilisée à la procédure de Déclaration d'Intérêt Général.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les maires sont responsables de la mise en œuvre des OLD sur les propriétés communales. À ce titre, ils doivent également veiller à leur bonne application sur l'ensemble des propriétés situées sur le territoire de la commune, en s'assurant du respect des obligations par les propriétaires concernés.



FAIRE DE LA FORÊT UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Les élus se mobilisent pour transformer la forêt en un véritable moteur économique, tout en garantissant sa gestion durable. Les Communes forestières sont le partenaire stratégique de cette ambition, de l'échelle du massif alpin jusqu'au cœur de nos collectivités locales.

PORTER L'AMBIITION FORESTIÈRE

L'association agit pour que la forêt soit reconnue comme une priorité au sein des instances décisionnelles :

- > **A l'échelle du Massif alpin** : Les Communes forestières sont membres du comité de massif des Alpes. Elles placent la forêt au centre du développement économique local, notamment via la dynamique **Bois des Alpes**.
- > **Au niveau National** : L'association a participé à deux **Rencontres Nationales des Territoires Forestiers (RNTF)**. Ces tribunes permettent de promouvoir les initiatives locales et de faire rayonner le Vaucluse au-delà des frontières départementales.
- > **Force du collectif** : Les Communes forestières animent le réseau régional des animateurs et des élus de chartes forestières. Cet espace d'échange est crucial pour partager les bonnes pratiques et anticiper les nouveaux leviers d'actions. En 2025, la **Rencontre régionale des chartes forestières** a permis de dresser un bilan des actions des territoires forestiers sur la mandature et de discuter des perspectives d'avenir. Par ailleurs, les animateurs de chartes se sont réunis pour échanger sur le rôle des territoires forestiers dans l'implantation des entreprises de la filière bois.

En 2025 dans le département

 **2** chartes forestières de territoire

 **108** communes portant une stratégie de développement forestier



Le groupe forêt du comité de Massif

Les Communes forestières animent le groupe forêt du comité de Massif des Alpes. En 2025, l'association a contribué activement à la prise en compte de la forêt et du bois dans le Plan d'adaptation au changement climatique mis en place à l'échelle du Massif Alpin.

UNE EXPERTISE TECHNIQUE POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

L'association a accompagné et participé activement à :

- > L'élaboration de la **charte forestière du Mont-Ventoux** : élaboration du diagnostic et des fiches actions, participation aux ateliers de concertation. La Charte forestière du Mont-Ventoux sera signée en 2026.
- > La mise en oeuvre du projet **CIGEFOR** pour l'élaboration d'un Plan Simple de Gestion concerté sur le massif forestier des Dentelles de Montmirail.
- > L'émergence d'une **stratégie locale de développement forestier pour le territoire de COTELUB**.
- > Le suivi de la mise en oeuvre des actions de la **Charte forestière de territoire Luberon-Lure**.



Les actions des Communes forestières

Dans le Vaucluse, les Communes forestières se sont mobilisées pour tenter de trouver des solutions foncières afin de permettre à une scierie de maintenir son activité et ses emplois sur le territoire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Faciliter l'implantation des entreprises bois tout en préservant les territoires.

L'implantation ou l'extension des entreprises bois est un enjeu fort pour le développement de la filière. Ces dernières nécessitent un espace de production et de stockage important et peuvent générer des nuisances à ne pas négliger (bruits et poussières). Au vu de ces éléments et face à la rareté du foncier dans les zones artisanales, les Communes forestières défendent la possibilité d'installer ces entreprises en lisière d'espaces forestiers, afin de garantir des espaces suffisants tout en limitant l'impact sur le voisinage. Cette proposition doit se faire uniquement dans des zones où l'accessibilité, la sécurité face au risque incendie et l'approvisionnement en électricité sont assurés.

S'IMPLIQUER DANS LA GESTION DES FORÊTS COMMUNALES

En tant que propriétaires d'espaces naturels multifonctionnels, les communes doivent concilier production de bois, protection de la biodiversité et accueil du public. Les Communes forestières conseillent les élus pour piloter cette complexité au quotidien, en étroite collaboration avec l'ONF.

DÉFENDRE LA SOUVERAINETÉ DES COMMUNES

Les Communes forestières agissent pour que la voix des Maires soit prépondérante dans la gestion de leur patrimoine :

- > **Interface avec l'ONF** : L'association entretient des échanges réguliers avec l'ONF aux différents échelons depuis la direction nationale jusqu'au technicien de terrain pour identifier les difficultés locales et proposer des solutions concrètes. Elle soutient le positionnement des communes face à l'ONF pour garantir que l'intérêt général prime.
- > **Instances de décision** : L'association représente les intérêts des communes au sein des commissions départementales stratégiques :
 - **CDPENAF** : Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.
 - **CDCFS** : L'association s'est battue pour obtenir un siège dans cette commission comme dans les autres départements.



Le régime forestier

Le régime forestier est le cadre juridique garantissant la pérennité et la gestion durable des forêts publiques de l'État et des collectivités. Pour s'assurer de la gestion durable de ces forêts, il prévoit un gestionnaire unique, l'Office National des Forêts (ONF), et la mise en place d'un document de gestion durable, l'aménagement forestier, valable sur 20 ans.

Pour les forêts communales, la commune propriétaire conserve un rôle décisionnel sur l'ensemble des actions prévues, tout en étant conseillée par l'ONF. Elle définit sa stratégie quant à la gestion de la forêt communale, décide des modalités de commercialisation des bois, porte les projets d'investissements et de travaux à réaliser.

SÉCURISER LE CYCLE DE VIE DE LA FORÊT

L'association apporte une expertise technique et juridique sur l'ensemble du cycle de vie de la forêt :

- > **Expertise Foncière & Juridique** : 12 communes ont été accompagnées sur le foncier et les procédures d'acquisition, avec en préalable l'organisation d'une réunion à Malaucène et la fourniture de la liste des biens présumés sans maître.
- > **Prospective & Aménagement** : L'association a accompagné 2 communes lors de la révision de leur aménagement forestier pour répondre à leurs questions et les sensibiliser aux enjeux de la procédure.
- > **Stratégie forestière communale** : Conseil personnalisé dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie forestière adaptée aux enjeux de la commune.



15 communes accompagnées dans la gestion des forêts communales en 2025 dans le département



Les Communes forestières ont accompagné la commune de Beaumes-de-Venise dans l'élaboration de sa politique d'acquisition foncière en milieu forestier. Cet appui s'est concrétisé par la production de cartographies précises permettant d'identifier les biens présumés sans maître sur le territoire communal, ainsi que par un travail d'information et de conseil auprès de la commune sur les conditions et procédures applicables à l'intégration de ces biens.

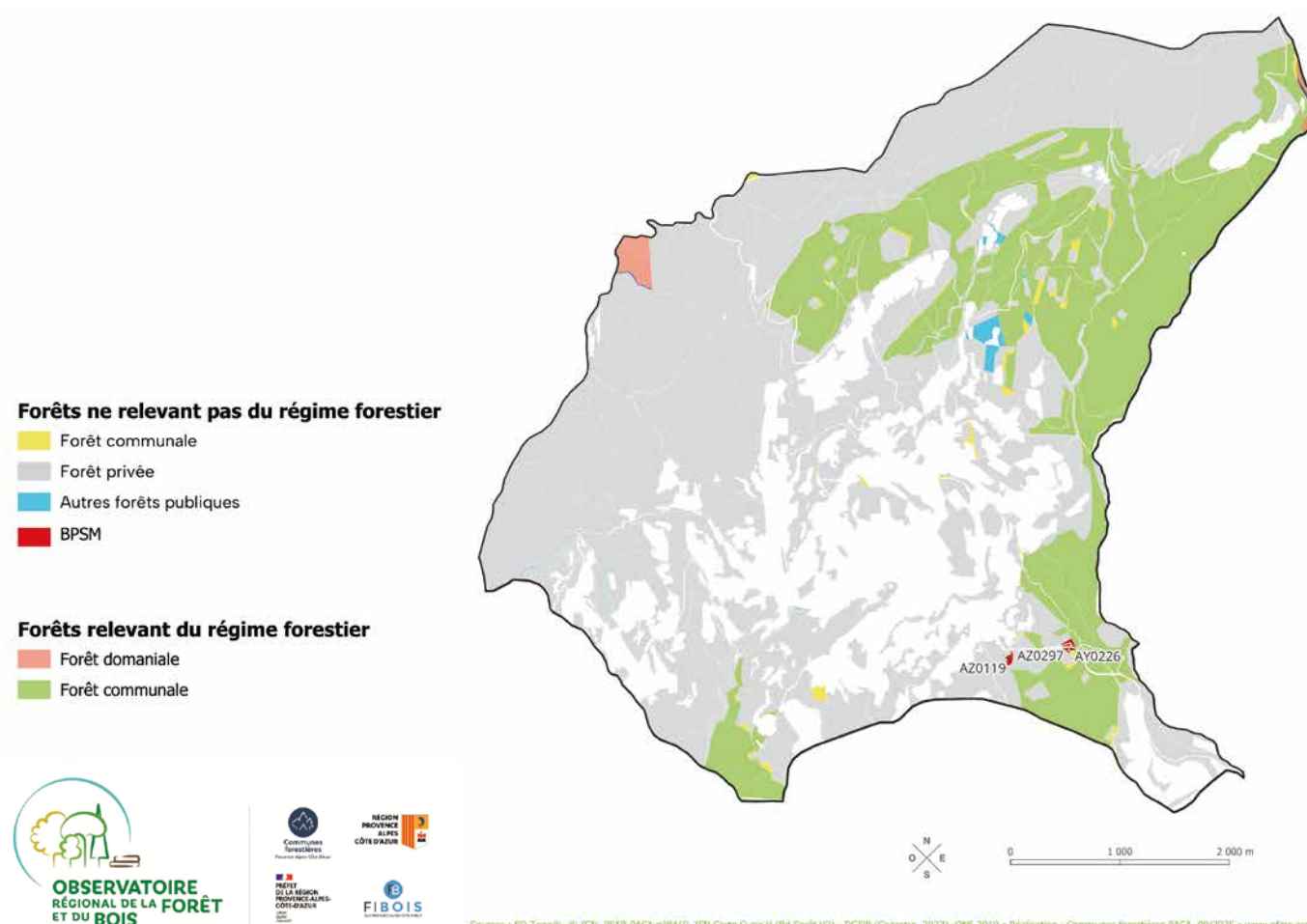


Une réunion d'information a été organisée au 1er trimestre 2025 pour informer les élus sur la gestion durable de la forêt, répondre aux questions spécifiques rencontrées sur leur commune et leur proposer un accompagnement adapté.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La commune peut être à l'initiative d'une gestion conjointe entre la forêt communale et les propriétaires privés. Afin de rendre une coupe économiquement viable, d'encourager la gestion des propriétés privées ou vis-à-vis du risque incendie, le Maire peut mobiliser les propriétaires pour engager des actions de gestion conjointe. **Les Communes forestières, l'ONF et les acteurs forestiers privés sont à sa disposition pour mener ces actions.**

EXEMPLE D'UNE CARTOGRAPHIE DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE



PRÉPARER L'AVENIR EN INVESTISSANT DANS LES FORÊTS COMMUNALES

Qu'il s'agisse de protéger l'environnement, de stimuler l'économie locale ou de prévenir les risques naturels, l'investissement en forêt est un acte politique fort. Les Communes forestières accompagnent les élus pour transformer ces ambitions en projets financés et techniquement viables.

SÉCURISER LES LEVIERS FINANCIERS

L'association agit auprès des financeurs pour que les dispositifs d'aide correspondent à la réalité des territoires :

- > **Veille et positionnement** : Échanges réguliers avec la Région et l'État pour **garantir le maintien et l'adéquation des subventions aux besoins réels des communes.**
- > **Fonds Privés** : Implication directe dans les instances décisionnelles du fonds **RESPIR**. Ce levier d'investissement privé permet de financer des projets de régénération ou d'amélioration des peuplements là où les fonds publics sont plafonnés à 80%.

UNE INGÉNIERIE AU SERVICE DE VOS PROJETS

Les communes forestières ont poursuivi leurs actions de sensibilisation aux impacts du changement climatique et à ses effets sur la forêt.

Après les formations organisées sur ce thème entre 2021 et 2024, les efforts ont été principalement orientés vers les investissements des communes, afin de mettre en œuvre des solutions concrètes pour une forêt plus résiliente.



Les conséquences du déséquilibre forêt-gibier sont réelles.

Le renouvellement de nos forêts est menacé. Dans certains secteurs de Vaucluse, l'équilibre forêt-gibier est rompu. Les dégâts causés par la faune sauvage sur les jeunes plants et la régénération naturelle sont si importants qu'ils compromettent le renouvellement futur de nos massifs. En 2025 les Communes forestières de Vaucluse ont obtenu un siège à la CDCFS afin notamment de veiller au renouvellement des forêts.



Parole d' élu

Jean-Pierre Ranchon,
Adjoint à Sault

« Nous avons le projet de remplacer des arbres déperissants dans notre forêt par des essences d'avenir. Grâce à l'accompagnement des Communes forestières, nous avons pu monter un dossier solide et activer les leviers financiers appropriés, permettant l'obtention de 90% d'aides financières. Cet accompagnement a assuré la réussite de notre opération de plantation. »



En 2025, grâce à l'accompagnement des Communes forestières, une commune a obtenu un financement à hauteur de 90 % pour un projet de plantation visant à remplacer des essences déperissantes par des essences d'avenir.



STRUCTURER LA FILIÈRE BOIS LOCALE DE LA CONSTRUCTION À L'ÉNERGIE

CONSTRUIRE EN BOIS LOCAL, L'EXCELLENCE AU SERVICE DU BÂTIMENT PUBLIC

L'usage des bois locaux dans la construction et la rénovation n'est pas seulement un choix environnemental, c'est un acte de soutien à l'économie de nos massifs. L'association accompagne les communes de la programmation initiale jusqu'au suivi des travaux.

INFLUENCER POUR VALORISER

- > **Bonification de la DETR** : l'association a obtenu la mise en place d'un bonus financier via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les projets utilisant la certification Bois des Alpes. Construire local devient ainsi un avantage budgétaire.
- > **Ambition JO 2030** : En lien avec l'association Bois des Alpes, les Communes forestières mobilisent la Région et la Solidéo pour que les ressources territoriales soient au cœur des infrastructures des futurs Jeux Olympiques.
- > **Structuration de la filière** : Les Communes forestières, FIBOIS et Bois des Alpes encouragent les entreprises locales à investir dans leurs outils de production. L'objectif est de garantir qu'elles puissent répondre efficacement aux marchés publics des collectivités.
- > **Participation au dispositif Pacte Bois et Biosourcé de Provence-Alpes-Côte D'Azur**, piloté par FIBOIS SUD, et valorisation du Prix régional de la construction bois auprès des collectivités locales.

Dans le département

 **12** projets publics accompagnés

 **4** autres projets suivis

 **28** projets accompagnés sur le mandat

LE SAVIEZ-VOUS ?

Boostez votre subvention DETR avec le Bois des Alpes !

L'utilisation de la certification Bois des Alpes permet d'obtenir une bonification de vos aides d'État.

Les Communes forestières réalisent une note de faisabilité du projet vis-à-vis de l'offre de produits Bois des Alpes et des délais de conception prévus pour consolider votre dossier DETR.

UNE EXPERTISE TECHNIQUE INDISPENSABLE POUR LEVER LES FREINS À L'USAGE DU BOIS LOCAL

- > **Identification des projets** : Les communes porteuses de nouveaux projets de construction sont contactées par les Communes forestières afin de faire la promotion de Bois des Alpes et des essences locales. Des revues de projets ont été réalisées avec des partenaires (La Cove, COTELUB, PNR du Mont-Ventoux, Bois des Alpes...).
- > **Sensibilisation** : Participation à 4 événements réunissant une vingtaine d'élus et techniciens pour valoriser le Bois des Alpes et les essences locales dans la construction et la rénovation.
- > **Expertise technique** : Analyse des plans et produits pour garantir leur conformité à l'offre locale.
- > **Sécurisation des marchés publics** : Relecture des marchés pour intégrer les attentes, en totale conformité avec le Code de la commande publique.
- > **Mise en réseau** : Facilitation des contacts avec les scieurs, fournisseurs et entreprises locales certifiées ou engagées.
- > **Innovation** : Promotion des meilleures pratiques et des innovations techniques en construction bois.

“ Parole d' élu ”

Amélie JEAN,
Maire de Puget-sur-Durance

« La commune disposait d'une école en bois et face à un besoin d'extension, nous nous sommes tournés naturellement vers une solution bois, d'autant plus qu'il pouvait provenir de nos territoires. Les communes forestières nous ont conseillé à chaque étape du projet et particulièrement sur le choix des produits locaux et l'approche stratégique dans le cadre de la commande publique, en partenariat avec tous les acteurs impliqués. J'ai apprécié leur écoute et disponibilité aux moments clés du projet, et ce jusqu'à ce jour et à sa mise en chantier. »

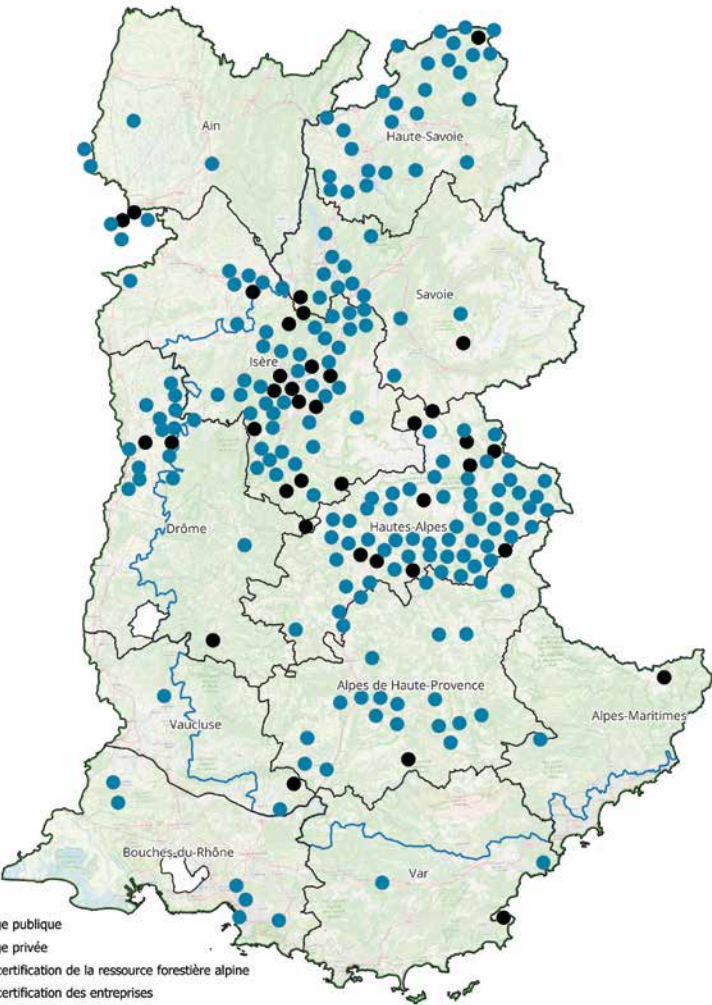


La certification Bois des Alpes

Accréditée par le COFRAC, cette certification offre aux communes des garanties concrètes pour leurs projets de construction.

- > **Origine des bois** : issus de forêts du massif alpin français gérées durablement (certifiées PEFC/FSC) et transformés dans un périmètre de proximité défini par BOIS DES ALPES™ ;
- > **Traçabilité totale** : Suivi rigoureux du bois depuis la récolte en forêt jusqu'à la mise en œuvre sur le chantier ;
- > **Performance Technique** : Garantie de conformité en termes de taux d'humidité et de caractérisation structurelle des bois ;
- > **Engagement durable** : Recours à des entreprises impliquées dans le développement durable.

CONSTRUCTIONS METTANT EN ŒUVRE DU BOIS CERTIFIÉ BOIS DES ALPES



SE CHAUFFER AU BOIS LOCAL, UNE ÉNERGIE ÉCONOMIQUE ET PERFORMANTE

Le chauffage au bois déchiqueté s'impose comme une solution d'avenir pour les maîtres d'ouvrage publics. Il permet de transformer une ressource locale en une énergie performante tout en dynamisant l'économie circulaire de nos massifs.

DÉFENDRE UNE ÉNERGIE DE TERRITOIRE

- > **Reconnaissance du Bois Énergie** : Les Communes forestières agissent pour que le bois déchiqueté soit reconnu comme une énergie renouvelable prioritaire. Son développement est le fruit de nos stratégies forestières territoriales, garantissant des retombées économiques locales directes.
- > **Souveraineté Énergétique** : L'association promeut le bois énergie comme un levier d'indépendance face à la volatilité des prix des énergies fossiles.

UNE EXPERTISE TECHNIQUE POINTUE POUR SÉCURISER LE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

- > **Ingénierie de projet** : Appui à l'opérateur du Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (SEV 84) sur les sujets bois énergie, selon sollicitations.
- > **Suivi de performance** : Appui de 2 maîtres d'ouvrage (commune, lycée) dans le suivi de leur chaufferie.
- > **Résolution de problèmes** : Réalisation d'un pré-diagnostic sur une chaufferie présentant des difficultés de fonctionnement, qui amènera la réalisation d'un audit plus poussé en 2026.
- > **Qualité du combustible** : Formation des élus et techniciens sur la qualité du bois déchiqueté et accompagnement des producteurs locaux pour optimiser leurs standards de production (bois déchiqueté et granulé).



49 chaufferies bois déchiqueté en fonctionnement dans le département en 2025



soit **40 000** tonnes de bois déchiqueté consommées

“ Parole de technicien ”

Jean-François NASI,
Technicien chaufferie bois, lycée de Vaison-la-Romaine
« La formation sur le suivi des chaufferies bois organisée par les Communes forestières constitue un cadre d'échange privilégié pour le partage de retours d'expérience sur l'approvisionnement et le fonctionnement des installations biomasse. »



La qualité bois déchiqueté

Pour garantir la longévité des installations et optimiser leur rendement, la qualité du combustible est primordiale. Dans le Vaucluse, le principal fournisseur de bois déchiqueté est inscrit dans une démarche de certification exigeante (Chaleur Bois Qualité+).

En tant que maître d'ouvrage de chaufferie, si vous rencontrez des difficultés de qualité de votre combustible, contactez les Communes forestières !

LE SAVIEZ-VOUS ?

La consommation des 40 000 tonnes de bois déchiqueté des chaufferies collectives du département permet d'éviter l'émission de plus de 20 700 tonnes de CO2/an en comparaison à du chauffage au gaz. C'est l'équivalent de 6 900 aller-retours Paris-Tokyo en avion. Ce chiffre monte à près de 39 000 tonnes de CO2 évitées/an par rapport au fioul, soit plus de 12 900 AR Paris-Tokyo en avion !

Consultez les chaufferies dans votre département



Formation régionale "Optimisez le fonctionnement de votre chaufferie bois ! De la qualité du combustible au fonctionnement de votre installation"



FAITES DE LA FORÊT UN ATOUT DE VOTRE MANDAT

Rejoignez-nous !



Crédits photos : Communes forestières, Elodie Daguin, Hervé Hôte - Réalisation : Aude Coquin - 2026



**Communes
forestières**
Vaucluse

Nous contacter

477 Avenue Jules Verne 84700 Sorgues
contact84@communesforestieres.org

www.communesforestieres-paca.org



UNION EUROPÉENNE



Liberté
Égalité
Fraternité

